



322, 8627, 91e Rue
Edmonton (Alberta) T6C 3N1
téléphone : 780 468-6440
télécopieur : 780 440-1631

Référence : D-4060

Page 1 de 1

Catégorie : GESTION FINANCIÈRE

Objet : GESTION PAR L'ÉCOLE

Référence(s) juridique(s) :

Autre(s) référence(s) :

Policy Manual, Alberta Education
Procédure D-4060PA

Date d'émission : 10 septembre 1996

Modifiée en 1^{re} lecture : 20 octobre 1997

Adoptée en 2^e lecture : 20 octobre 1997

Adoptée en 3^e lecture : 8 novembre 2005

Révisée le 21 septembre 2010

PRÉAMBULE

La gestion par l'école est une démarche visant à décentraliser la prise de décisions en engageant l'école dans les décisions qui affectent l'école et ses clients. La démarche consiste à déplacer le processus de prise de décision au palier de compétence qui est le plus rapproché des clients. Le Conseil croit que :

- ceux qui ont à implanter une décision doivent jouer un rôle majeur dans la prise de cette décision;
- les décisions doivent être prises en collaboration avec les gens les plus près de l'élève;
- elle permet à l'école de mieux rencontrer les besoins des élèves en fournissant à cette dernière l'occasion de gérer plus efficacement les ressources matérielles disponibles;
- elle suscite une approche collaborative accrue entre la direction d'école et le conseil d'école, ainsi que la prise de décisions consultatives par rapport à la gestion scolaire et au projet éducatif.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le Conseil préconise la gestion par l'école des ressources matérielles qui lui sont assignées, en considération de l'ensemble des besoins des écoles.

DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. La direction générale, en collaboration avec le secrétaire-trésorier et les directions d'école :
 - 1.1 assurera une affectation à chacune des écoles de ressources humaines adéquates pour répondre aux besoins des élèves;
 - 1.2 assurera que la somme d'argent affectée à chacune des écoles est adéquate pour que celle-ci puisse se procurer de ressources matérielles nécessaires pour la livraison des programmes établis.